



Direction de la
commande publique
CT/MT

N°2025- 260

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 10 JUIN 2025

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1^{er} FEVRIER 2024

OBJET : Contrat n°C25029 relatif à la mise en place d'un spectacle par une musicienne et conteuse pour le centre social municipal Les Noël's à Soisy-sous-Montmorency.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT le souhait de la ville de faire appel aux services d'une association pour la mise en place d'un spectacle nommé « Des couleurs dans mon cœur » et animé par une musicienne et conteuse, le mercredi 2 juillet 2025, au sein du centre social municipal Les Noël's à Soisy-sous-Montmorency.

CONSIDERANT la proposition de l'association L'ESCAMPOETE, domiciliée 12 rue de l'Est à LES LILAS (93260),

DECIDE

Article 1 : d'accepter et de signer une convention avec l'association L'ESCAMPOETE, domiciliée 12 rue de l'Est à LES LILAS (93260), pour un montant de 500 € HT afin d'organiser un spectacle nommé « Des couleurs dans mon cœur » et animé par une musicienne et conteuse, le mercredi 2 juillet 2025, au sein du centre social municipal Les Noël's à Soisy-sous-Montmorency.

Article 2 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville,

Article 3 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 10 JUIN 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 11 JUIN 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

11 JUIN 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250610-2025-260-CC
Date de réception préfecture : 10/06/2025